

**RAPPORT DES VÉRIFICATEUR-TRICES AUX COMPTES**  
Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié lors de la dernière assemblée générale du 18 avril 2024, nous avons procédé à la vérification des comptes de l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

Nous avons procédé, par sondage, au contrôle des écritures et vérifié à ce qu'elles soient documentées par des pièces comptables. Nous nous sommes assurés de la concordance des écritures du bilan et des comptes de pertes et profits.

Le total des charges s'élève à CHF 163'256,80 et les recettes à CHF 142'604,24. Il en résulte un déficit de CHF 20'652,56.

Au 31 décembre, les fonds propres de l'association se montent à CHF 80'739,82.

Nous remercions Diego Esteban pour la bonne tenue des comptes ainsi que la trésorière Marjorie de Chastonay pour le travail effectué et vous proposons d'approuver les comptes pour la période écoulée.

Les vérificateur-trices aux comptes :



Denis Chiaradonna



Pierre Eckert

Genève, le 7 Mars 2025